

8. LE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE

8.1 LE CONTEXTE ET LA PROBLÉMATIQUE

La municipalité régionale de comté d'Asbestos n'est pas reconnue comme un secteur touristique important en Estrie. Cependant, l'industrie récréo-touristique de la région a connu un développement significatif au cours des dernières années avec la mise en place de nouvelles infrastructures tels le bureau d'information touristique, l'Auberge Albatros, l'étang Burbank et le mont Ham. Cependant, les infrastructures d'hébergement restent encore peu présentes sur le territoire.

La région asbestrienne possède certains potentiels pour le développement récréo-touristique. Parmi ceux-ci mentionnons sa localisation. En effet, la région est située à la limite des régions touristiques de l'Estrie et des Bois-Francs. Il y a donc possibilité de récupération des touristes en transit. Cette circulation de transit, se fait principalement par la Route 116. Il faut toutefois soulever le fait que le pôle principal de la municipalité régionale de comté n'est pas en bordure de la Route 116. Il faut donc inciter les touristes à entrer sur le territoire.

Avec la popularité croissante du tourisme vert et de l'agrotourisme au Québec, la région d'Asbestos, avec la qualité de son milieu rural, offre un potentiel de développement intéressant. Un projet d'aménagement de piste multifonctionnelle à l'intérieur des emprises ferroviaires abandonnées traverse le territoire de la municipalité régionale de comté d'Asbestos. Une étude sur la faisabilité du projet pour la région d'Asbestos a été déposée en 1995 par l'organisme Corridors verts de la région d'Asbestos, organisme à but non lucratif formé pour gérer ce dossier.

Le projet de piste multifonctionnelle fait partie d'un réseau régional qui dessert l'Estrie mais qui se rend également vers les Bois-Francs et la région de Québec par le tronçon Richmond-Charny. La section du projet qui traverse la municipalité régionale de comté d'Asbestos a une longueur de 14,5 kilomètres et se superpose à l'emprise ferroviaire démantelée du Canadien National qui traverse le territoire de la municipalité de Shipton et celui de la ville de Danville.

Partant de ce réseau primaire, la liaison avec un réseau secondaire est envisagée par la corporation Corridors verts de la région d'Asbestos. Ce réseau serait utilisé dans un premier temps par les cyclistes et permettrait de relier les municipalités et les différents sites d'intérêts de la région. Il empruntera des voies déjà existantes en privilégiant celles à faible circulation.

La municipalité régionale de comté d'Asbestos est associée à l'exploitation minière. Cependant, cette image est peu exploitée au niveau récréo-touristique. On ne retrouve que le musée minéralogique, le site du camion de mine et l'observatoire. Des visites guidées de la mine sont également organisées pour les groupes.

Il n'existe actuellement aucun plan de développement récréo-touristique sur le territoire de la municipalité régionale de comté. Cependant une étude diagnostique sur le tourisme de la région a été réalisée au cours de l'année 1995. Les principaux éléments de cette étude sur l'analyse de l'offre et de la demande sont ici présentés.

Du point de vue de l'accueil et de ses infrastructures, la principale faiblesse est la signalisation touristique insuffisante voire inexistante pour des sites en retrait. On mentionne cependant la présence permanente du Bureau d'information touristique comme point fort pour l'accueil.

À l'égard de l'hébergement, les infrastructures sont concentrées en milieu urbain. Le pôle Asbestos - Danville - Shipton - Trois-Lacs, bien que dépourvu, représente plus de 80% de la capacité d'hébergement. Du côté des activités culturelles et de découverte, le patrimoine, l'exploitation minière et les arts sont les points forts du tourisme Asbestrien. Il est souligné cependant que le patrimoine est une force pour la municipalité régionale de comté mais son entretien n'est hélas pas à la hauteur de sa valeur.

Le produit agro-touristique est existant sur le territoire de la municipalité régionale de comté d'Asbestos avec une quinzaine de producteurs qui offrent une activité d'accueil. Cependant, la qualité de cette offre n'est pas toujours homogène. On remarque de ce côté, qu'il y a encore de la place pour du développement.

Le golf avec la présence du Club de golf Excellence d'Asbestos est la seule activité sportive organisée pour le tourisme.

Du côté de la demande, les conclusions de l'étude sont les suivantes:

Le tourisme sur la municipalité régionale de comté a deux composantes à part égale: la villégiature d'une part, le tourisme itinérant d'autre part.

On peut ainsi définir le client type itinérant (excursionnistes exclus). Quand il voyage pour son agrément, il vient en couple sans ses enfants, dort à l'hôtel ou en gîte et reste deux nuits; il a une activité culturelle ou visite des amis. Il visite rarement la MRC. Quand il est en affaire il vient plutôt seul, dort à l'hôtel pour une nuit et dépense dans la restauration.

Le tourisme "itinérant" repose surtout sur les excursionnistes. Parmi eux les circuits miniers absorbent une grosse partie de la clientèle de groupe. La clientèle familiale et la clientèle des 18-25 ans sont peu représentées.

Le villégiateur type est surtout un retraité ou un couple de 45-60 ans; il est peu dépensier et a ses activités sur son lieu de villégiature.

L'été, principalement les mois de juillet et août, est la période active du tourisme tandis que l'hiver est une période creuse. La perception de la région par ses visiteurs et par les gens connaissant peu la région laisse ressortir une image mitigée pour les premiers (le cadre et la tranquillité oui, l'animation non) et les seconds confondent la région avec sa mine. Enfin la région minière c'est pour la majorité des Québécois Thetford-Mines.

En terminant, soulignons l'absence de lien entre les divers éléments récréo-touristique (circuits) ainsi que l'accès déficient à ces divers éléments.

8.2 LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

À l'égard du développement récréo-touristique, la Municipalité régionale de comté d'Asbestos retient l'orientation suivante :

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE STRUCTURÉ, PROPRE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ASBESTOS.

Les objectifs d'aménagement suivants précisent cette orientation :

Favoriser la mise en place d'infrastructures d'accueil et d'hébergement à proximité du kiosque touristique de Danville ainsi qu'au village du canton de Saint-Camille

Cet objectif vise à faire de la ville de Danville et du canton de Saint-Camille, les accès récréo-touristiques au territoire de la municipalité régionale de comté d'Asbestos. Ces deux carrefours sont retenus comme principaux pôles d'accueil en raison de leur localisation géographique mais principalement par la présence d'équipements en place et de personnes pour donner l'information. Le but visé par cet objectif d'aménagement est de privilégier une concentration d'équipements d'accueil et d'hébergement dans ces secteurs.

Favoriser l'implantation de haltes panoramiques et d'informations le long des axes régionaux aux différentes entrées de la municipalité régionale de comté d'Asbestos

Certains points de vue offrant un panorama de qualité sur notre région sont situés à proximité des limites de la municipalité régionale de comté d'Asbestos. Ces sites peuvent servir de vitrine récréo-touristique en plus de servir d'accueil sur notre territoire. La Municipalité régionale de comté d'Asbestos préconise donc la mise en place de haltes panoramiques et d'informations en bordure des Routes 116, 216, 249 et 257 à proximité des limites de la municipalité régionale de comté d'Asbestos.

Favoriser la mise en place d'une piste multifonctionnelle sur l'emprise ferroviaire abandonnée du Canadien National et d'un réseau secondaire pour desservir l'ensemble de la municipalité régionale de comté

La Municipalité régionale de comté d'Asbestos favorise l'aménagement d'une piste multifonctionnelle axée sur la pratique du vélo en été et de la motoneige en hiver sur l'emprise ferroviaire abandonnée traversant le territoire de la ville de Danville et de la municipalité de Shipton. Dans le cas de la motoneige, la municipalité régionale de comté privilégie le contournement de l'agglomération de Danville. De plus, la municipalité régionale de comté favorise le développement d'un réseau secondaire qui permettrait de relier les municipalités et les différents sites d'intérêts de la région.

Afin d'assurer des retombées significatives d'un tel équipement pour le milieu, la Municipalité régionale de comté favorise la mise en place d'un point de services dans le secteur de la rue du Dépôt (l'ancienne gare) sur le territoire de la ville de Danville.

Développer un pôle d'attraction touristique relié à l'exploitation de l'amiante à la hauteur de la ville d'Asbestos

Afin d'inciter les visiteurs à se déplacer jusqu'à la ville d'Asbestos, la Municipalité régionale de comté favorise le développement d'une concentration d'équipements touristiques dans le secteur de l'intersection de la Route 255 et du boulevard Saint-Luc à Asbestos (ville). La Municipalité régionale de comté privilégie ce secteur pour l'utilisation récréo-touristique du thème de l'exploitation de l'amiante.

Favoriser l'implantation d'installations d'accueil diversifiées sur le territoire

Afin de maximiser les retombés du développement d'attraits récréo-touristiques sur le territoire, il est important d'offrir des infrastructures d'hébergement pour les visiteurs. La Municipalité régionale de comté

désire maintenir les installations actuelles et privilégier la mise en place de gîtes du passant, gîtes à la ferme ou autres types d'hébergement du genre sur son territoire.

Favoriser le développement d'attraits touristiques mettant en valeur le milieu rural de la municipalité régionale de comté d'Asbestos

La qualité du paysage rural du territoire de la municipalité régionale de comté d'Asbestos représente un des éléments d'importance sur lequel la Municipalité régionale de comté d'Asbestos peut compter. La Municipalité régionale de comté d'Asbestos désire donc mettre en valeur cet aspect en favorisant le développement d'attraits touristiques mettant en valeur le milieu rural régional et en préservant le paysage rural.

Favoriser le développement du mont Ham et de l'étang Burbank, comme centres majeurs d'intérêt récréo-touristique naturel sur le territoire de la municipalité régionale de comté

Le mont Ham situé sur le territoire de la paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et l'étang Burbank situé dans la municipalité de Shipton sont deux attraits naturels majeurs pour notre territoire. Des sommes importantes y ont été injectées par plusieurs intervenants au cours des dernières années. La Municipalité régionale de comté d'Asbestos reconnaît ces investissements et désire que le développement de ces secteurs naturels continue tout en protégeant la qualité du milieu naturel et de leurs environs.

Améliorer l'accès au Camp musical d'Asbestos

Le site du Camp musical d'Asbestos inc. situé dans la municipalité de Trois-Lacs est actuellement trop difficile d'accès pour tirer plein profit de son potentiel. La Municipalité régionale de comté d'Asbestos vise donc à créer un accès plus direct au Camp musical dans le but d'en faciliter l'accès et d'en augmenter le rayonnement.

8.3 L'AFFECTATION: RÉCRÉO-TOURISTIQUE

L'affectation RÉCRÉO-TOURISTIQUE délimite les principaux éléments récréo-touristiques à caractère régional ainsi que les secteurs présentant un potentiel pour un développement récréo-touristique. Chacun de ces secteurs possède un élément structurant autour duquel un développement est privilégié. Ces éléments structurants sont:

- . Le mont Scotch (Shipton)
- . L'étang Burbank (Shipton)
- . Le mont Pinnacle (Shipton)
- . La mine Jeffrey (Asbestos)
- . Le terrain de golf l'Excellence (Asbestos)
- . Le Camp musical d'Asbestos et le lac des Trois-Lacs (Trois-Lacs)
- . Le mont Ham (Saint-Joseph-de-Ham-Sud)
- . Le petit mont Ham (Saint-Adrien)
- . Le P'tit bonheur (Saint-Camille)
- . La concentration de bâtiments patrimoniaux (Danville)
- . L'emprise ferroviaire abandonnée du Canadien National (piste multifonctionnelle)

Les activités compatibles :

- . Touristique
- . Récréative
- . Résidentielle de toutes densités (pour les sites en dehors de la zone agricole protégée)
- . Résidence saisonnière (pour les sites en dehors de la zone agricole protégée)
- . Commerciale et de services reliés au tourisme (alimentation, hébergement, loisirs, etc.)
- . Culturelle
- . Parc et conservation naturelle
- . Agricole non contraignante
- . Forestière

Les activités incompatibles :

- . Industrielle
- . Extractive (carrière et sablière) **
- . Enfouissement et traitement des déchets
- . Élevage en réclusion (à l'exception des piscicultures et des activités à caractère récréo-touristique)

** Le schéma d'aménagement ne peut en vertu de la loi sur les mines, interdire l'activité minière sur des terres du domaine public. Pour cette raison, les activités extractives devront être autorisées dans le cas du Mont Ham.

8.4 LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT

Politique touchant la protection de l'attrait récréo-touristique structurant

À l'intérieur de l'affectation RÉCRÉO-TOURISTIQUE, tout développement devra se faire en fonction du potentiel récréo-touristique retenu pour la délimitation de cette affectation. En aucun temps, une implantation nouvelle ne devra nuire à la mise en valeur de l'attrait récréo-touristique structurant. Le choix des usages autorisés dans cette zone ainsi que leurs conditions d'implantation devront tenir compte de la protection de l'attrait touristique structurant.

Politique concernant certaines routes reconnues comme axes de développement récréo-touristique

Les plans d'urbanisme des municipalités locales de la municipalité régionale de comté devront identifier les Routes 116, 216, 249, 255, 257, le boulevard Larochelle et la route de l'Église comme axes de

développement récréo-touristique et devront inclure des mesures pour en préserver l'esthétique puisqu'ils serviront de vitrines de la région auprès des touristes. Ces axes serviront d'artères pour l'implantation de circuits touristiques. Les mesures préconisées plus tôt devront au moins contrôler l'entreposage extérieur, principalement en façade, favoriser un esthétique dans l'affichage. De plus, les normes devront être conformes avec la réglementation provinciale en cette matière.

Politique relative à la mise en place d'une piste multifonctionnelle sur le territoire de la municipalité régionale de comté d'Asbestos

La Municipalité régionale de comté d'Asbestos favorise la mise en place d'une piste multifonctionnelle sur l'emprise ferroviaire abandonnée du Canadien National ainsi que la mise en place d'un réseau desservant l'ensemble du territoire. Cependant, la Municipalité régionale de comté préconise une prise en charge

*Le schéma d'aménagement révisé
Version définitive - Novembre 1998*

complète du projet par le milieu. Ainsi, un organisme sans but lucratif devra assumer la responsabilité de concevoir, d'aménager et d'opérer la piste multifonctionnelle proposée. Toutes les études, tous les plans, toute mise en place, tout entretien, toutes dépenses, toutes responsabilités quant à ce projet seront à la charge de l'organisme sans but lucratif.

La Municipalité régionale de comté désire s'assurer que l'emprise ferroviaire abandonnée visée par le projet de piste multifonctionnelle sera maintenue en une seule entité. Ainsi, les municipalités locales touchées, devront pour ce corridor, faire en sorte que toute opération cadastrale ayant comme résultat de morceler le corridor visé par le projet de piste multifonctionnelle ne soit pas possible. De plus, aucun pont ou assise de pont ne pourra être démolie à moins qu'il soit jugé dangereux pour la sécurité publique.

8.5 LE CADRE NORMATIF (DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE)

Dispositions relatives aux routes retenues comme axes de développement récréo-touristique

Normes concernant l'affichage en bordure des axes récréo-touristiques. [article 8.1.1]

Normes concernant l'entreposage extérieur en bordure des axes récréo-touristiques. [article 8.1.2]

Normes restreignant certaines activités en bordure des axes récréo-touristiques. [article 8.1.3]

Contrôle du déboisement commercial à l'intérieur de l'affectation récréo-touristique. [article 8.2]

Dispositions relatives à la protection de l'emprise ferroviaire abandonnée visée par le projet de piste multifonctionnelle. [article 8.3]

8.6 LES MOYENS DE RÉALISATION (PLAN D'ACTION)

Préparation d'un plan de développement récréo-touristique relié à l'exploitation de l'amiante

La municipalité régionale de comté d'Asbestos, malgré son développement étroitement associé à l'exploitation de l'amiante, possède peu d'infrastructures récro-touristiques reliées à ce thème. Il y a quelques infrastructures ponctuelles ainsi que quelques activités mais il n'y a pas de projet d'ensemble. L'absence d'une politique globale sur le thème de l'exploitation de l'amiante atténue l'impact que peuvent avoir ces équipements et ces activités.

On constate également une carence dans l'identification, la conservation et la mise en valeur du patrimoine d'Asbestos.

La Municipalité régionale de comté d'Asbestos propose la préparation d'un plan directeur de développement récréo-touristique relié à l'exploitation de l'amiante dans le secteur de la ville d'Asbestos (boulevard Saint-Luc, quartier Saint-Barnabé, Route 255). Ce plan servira de guide pour la mise en place d'un pôle d'attraction touristique relié à l'exploitation de l'amiante à la hauteur de la ville d'Asbestos.

Mise en place d'un centre d'interprétation et de recherche sur le monde rural dans le canton de Saint-Camille

Ce projet consiste à aménager un lieu d'interprétation et de recherche sur le monde rural divisé en quatre espaces :

- Espace 1 (extérieur) : interprétation du patrimoine architectural et de l'histoire du canton de Saint-Camille et de ses environs.
- Espace 2 (intérieur) : salle audiovisuelle pour l'interprétation des expériences et des recherches sur le monde rural, pouvant accueillir 100 personnes.
- Espace 3 (intérieur) : salle de recherche, de formation, de production pouvant accueillir 20 personnes.
- Espace 4 (intérieur) : salle d'expositions